

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 3 novembre 2014

Etaient présents :

Directrice et enseignante :	Mme BENOIT
Enseignants :	Mme BASLE ; Mme VANTOUROUT
Enseignant membre du RASED :	Mme CAZADE
Représentants des parents d'élèves (RPE) titulaires :	Mme GRIFFON ; Mme DONNE M.PUIG ; M. BACHELIN
Adjoint au Maire chargé de l'éducation	M. THIEBAUX

Absentes excusées :

Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Vélizy-Villacoublay :	Mme SARMIENTO-CABANA
Enseignantes :	Mme MARTON, Mme DECAP

Absente :

Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) :	Mme PERRON Annie
--	------------------

1. Présentation de la nouvelle équipe éducative et des nouveaux Représentants des Parents d'Elèves (RPE) :

Les enseignantes : Mme DECAP Anne-Laure et Mme BENOIT Marie (PS/MS) rejoignent l'équipe enseignante déjà en place : Mme BASLE Marion (PS/GS) ; Mme MARTON Christine (PS/GS) et Mme VANTOUROUT Laurence (PS/MS) ; Mme Benoit assure le poste de direction.

Les ATSEM : Mme LESERGENT Sophie (PS/GS) ; Mme L'HEUREUX Christelle (PS/MS) ; Mme MICHELI Réjane (PS/GS) ; Mme ALLOULA Assia (PS/MS) sont toujours présentes et sont rejointes par Mme HADJI Rachel (ATSEM complémentaire) ;

Agent polyvalent : La mairie a mis en place un poste supplémentaire pour le mercredi matin : Mme SANIARD Virginie.

La gardienne : Mme Nathalie LOUBAT.

Les parents d'élèves élus : M. Puig, Mme Donne, M. Bachelin, déjà RPE l'année passée, ainsi que Mme Griffon, Mme Tarot, M. De Barros et Mme Simon qui les ont rejoints.

2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école :

Le compte-rendu du dernier conseil d'école est approuvé.

3. *Effectifs :*

A ce jour :

Classe 1 : 10 PS et 19 MS ; Classe 2 : 13 PS et 16 GS ;

Classe 3 : 11 PS et 18 MS ; Classe 4 : 15 PS et 14 GS ;

Ce qui fait donc 49 PS, 37 MS et 30 GS, pour un total de 116 élèves.

Les demandes d'inscription de TPS n'ont pas pu être acceptées au regard du nombre d'élèves déjà présents par classe (29).

4. *Les travaux et achats effectués par la mairie ; suivis des demandes de travaux :*

Budget obtenu : 8000 € pour renouveler le parc à vélos ;

Travaux/ achats effectués : changement de deux structures de jeux et du sol souple autour dans la cour ; achat d'une TV (pas encore arrivée à l'école) ; mise en place des séparations manquantes dans les toilettes garçons ;

Les enseignants demandent à M. Thiebaut s'il est possible de récupérer des lits pour le dortoir car il y a de plus en plus de petits qui dorment et certains dorment sur des couchettes, mais il faut savoir s'il y a un nombre de lits maximum à respecter dans le dortoir du point de vue sécurité. La réponse sera donnée ultérieurement.

Les RPE souhaitent également aborder le problème déjà soulevé des copeaux de bois sous les arbres. Ils ne semblent pas adaptés à une cour d'école. Les enseignantes le confirment. M. Thiebaut répond qu'il s'agit d'un choix de la mairie car écologique (réduit le besoin en eau). Il propose de voir s'il serait possible de fermer l'accès aux arbres aux enfants (avec une grille par exemple), ce qui résoudrait en même temps le problème des enfants qui grimpent sur le muret jusqu'aux arbres. En effet, Mme Benoit précise que certains se blessent en redescendant et M. Puig ajoute qu'une fois sur le muret, les enfants peuvent plus aisément grimper par-dessus le portail. La solution des grilles paraît donc appropriée, mais une autre solution consistant à supprimer les murets et donc les arbustes est évoquée par les RPE.

5. *Bilan des élections des représentants des parents d'élèves :*

L'équipe enseignante félicite les nouveaux RPE pour leur élection et les remercie pour leur engagement et leur collaboration.

Sur les 207 parents votants, 111 votes ont été recueillis (79 par correspondance et 32 lors du bureau de vote). 14 votes ont été considérés nuls (noms rayés sur la liste, oubliés de la signature sur l'enveloppe). Le taux de participation est de 53,62 % ; les RPE sont satisfaits de la participation. Mme Benoit souligne toutefois qu'il pourrait peut-être y avoir une participation plus élevée si les élections se déroulaient le matin.

6. *Le RASED : présentation de l'équipe et fonctionnement :*

Mme Cazade maître E, membre du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), présente le réseau. Le réseau est présent à l'école. Il est constitué de Mme CAZADE Christine (maître E, aide pédagogique), Mme IDIR Nora (maître G, aide rééducative) et Mme RAVAUT Brigitte (psychologue scolaire). A l'école maternelle, il s'agit surtout de faire de la prévention ; il y a moins d'interventions sur les apprentissages

qu'en élémentaire, sauf repérage d'élèves de GS en difficulté dans les apprentissages ou dans le comportement. Il existe d'ailleurs le dispositif « passerelle » sur la circonscription, qui concerne les élèves de GS n'ayant pas les prérequis nécessaires à l'apprentissage de la lecture en fin de grande section. Le suivi commence en mai/ juin pour se terminer en octobre (en CP). Cette année, 4 enfants ont ainsi été guidés pour le passage en CP. Cela s'est très bien passé, les élèves sont habitués à voir les membres du RASED, et puisque les interventions ont lieu pendant la classe, il n'y a pas de stigmatisation. Les résultats sont satisfaisants.

Les membres du RASED ont été présentes en PS pendant les premiers jours et les deux premiers mercredis de la rentrée. Cela a été une grande aide pour les enfants et les enseignantes.

Les membres du RASED interviennent à la demande des enseignants, des parents ou des enfants. Ces aides spécialisées ne se substituent pas à l'action du maître dans la classe ni à l'APC (soutien). Le réseau travaille en collaboration et conjointement avec les enseignants des classes et prend en charge les élèves sur le temps scolaire.

Les parents peuvent prendre contact directement avec le réseau s'ils le souhaitent au 01.39.46.99.78.

7. *Règlement intérieur :*

Compte tenu des nouveaux horaires de l'école, un nouveau règlement intérieur a été rédigé. Il est lu, modifié puis voté lors de ce premier conseil d'école. Il sera ensuite agrafé dans les cahiers de liaison pour signature et application.

8. *L'avenant au projet d'école :*

De nouveaux programmes pour l'école maternelle seront mis en place à la rentrée 2015 ; c'est pourquoi le projet d'école 2011/2014 qui devait être modifié pour cette année est maintenu pour un an. Toutefois, quelques modifications ont pu être apportées au sein d'un avenant. L'équipe enseignante présente les modifications :

- Les fiches action 3 (les règles de vie collectives dans la cour et élaboration d'un carnet de conduite), 5 (éducation au développement durable) et 10 (conférences et cultures familiales) ont été supprimées ;

- Une nouvelle fiche action « bilan hebdomadaire du comportement » a été créée afin « d'améliorer le niveau de langage de façon à s'exprimer sans violence » et « d'apprendre à verbaliser en cas de conflits et se référer à l'adulte ». En classe, les questions sur le comportement seront discutées et les élèves illustreront leur comportement à l'aide d'images à coller sur une fiche référence à chaque fin de semaine.

L'avenant est adopté par les membres du conseil d'école.

Il sera ensuite transmis au Directeur académique pour validation.

9. *Intégration des élèves en situation de handicap et AVS :*

Nous accueillons un élève en situation de handicap au sein de l'école, qui bénéficie de l'aide d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire), Mme Virginie BLOMME à temps partiel.

10. *Fonctionnement de l'APC (activités pédagogiques complémentaires) :*

3 dispositifs peuvent être mis en place, toujours par petit groupe d'élèves (2 ou 3 élèves) :

- > Aide aux élèves en difficulté sur une compétence précise ;
- > Aide au travail personnel (en maternelle > devenir élève par exemple) ;
- > Activités en lien avec le projet d'école ;

Tous les élèves de l'école sont susceptibles d'y participer. Ce sont les enseignantes qui se réunissent pour cibler les besoins. Une autorisation annuelle est formulée aux parents, mais ils sont bien sûr prévenus lorsque leur enfant en bénéficie. Elle se déroule deux fois par semaine, les jeudis et les vendredis, de 15h45 à 16h30, avec une enseignante de l'école.

Période 1 : GS ; Période 2 : MS

11. *La piscine : dates et organisation :*

Les élèves de GS se rendent à la piscine chaque lundi pour la classe de Mme Marton et chaque jeudi pour la classe de Mme Baslé depuis le 15 septembre 2014, jusqu'au 29 janvier 2015. Les enfants sont ravis des séances. Il y a deux parents accompagnateurs par séance. Les parents sont conscients de la multitude de classes à véhiculer pour les activités sportives ou autres, mais souhaiteraient savoir s'il serait possible que la classe de Mme Marton, qui ne bénéficie pas de bus pour la piscine, pourrait en avoir un pendant la période hivernale. M. Thiebaut n'étant pas encore présent au conseil d'école (car 3 en même temps), Mme Benoit en fera la demande auprès du service scolaire.

12. *Point sur la coopérative scolaire :*

Le solde au 31/08/2014 était de 2421,85€. L'année 2013/2014 a été déficitaire de 861,46€. Ce déficit est en grande partie dû à une facture de 2012 revenue impayée qui a dû être payée en octobre 2013, d'un montant de 687€. Ce problème a déjà été évoqué l'année dernière par Mme Lenzele, l'ancienne directrice. Il reste actuellement encore deux factures impayées de 2012, pour un montant total de 479€. La mairie certifie ne pas avoir édité de bon d'engagement pour ces commandes (la commande a donc été faite par l'école directement) et ne pas les avoir payées. Elle reçoit régulièrement des relances depuis 2012 pour ces deux factures. Il serait souhaitable maintenant de les honorer. La mairie cherche une solution pour financer ces factures, afin d'éviter à l'école de payer avec la coopérative.

13. *Sorties scolaires :*

Les élèves de MS de la classe 1 se sont déjà rendu la cour Roland pour une découverte du potager. Les autres classes iront également au printemps pour y découvrir le monde des petites bêtes, la mare, le jardin, l'air, l'eau... Les sorties sont en cours de confirmation par la mairie. Tous les élèves devraient pouvoir y aller plusieurs fois.

Un spectacle de Noël sera offert aux enfants par la mairie. Il se déroulera au théâtre l'Onde. Les élèves de MS et de GS se rendront également au concert pédagogique "QUINTET" le 10 décembre.

14. Incivilités montantes de parents d'élèves :

Le début d'année a été marqué par de nombreuses incivilités de parents, envers les ASTEM, les enseignantes ainsi que les animateurs. Mme Benoit rappelle que toutes ces personnes font leur travail dans l'intérêt de l'enfant et les décisions sont prises dans ce sens.

Il n'est pas acceptable que des personnes soient agressés sur leur lieu de travail, et encore plus, lorsqu'il y a des enfants autour.

En cas de désaccord, le dialogue calme, sans la présence des enfants, est toujours préférable. Mme Benoit rappelle que les parents peuvent être reçus par les enseignants ou elle-même sur rendez-vous, tout au long de l'année.

De telles incivilités ne peuvent pas être tolérées ; à chaque incident, Mme L'inspectrice ainsi que M. Thiebaut, élu au scolaire, seront informés.

Toute l'équipe pédagogique souhaite que l'année se déroule désormais dans le dialogue et la sérénité, pour le bien de tous, y compris des enfants.

15. Points soulevés par les RPE : nettoyage du panneau d'affichage ; les poussettes à l'école :

Le tableau d'affichage de l'école était très sale depuis le début de l'année ; Le problème a été réglé.

L'interdiction aux poussettes d'entrer dans l'école est une règle appliquée dans de nombreuses écoles qui se veut avant tout relever du bon sens.

L'obligation imposée par les textes est celle des règles d'hygiène et de sécurité ; cette interdiction des poussettes rentre bien dans ce cadre. Côté sécurité, Mme Benoit rappelle d'ailleurs qu'un incident peut toujours intervenir et à n'importe quel moment. Une évacuation au milieu d'un couloir encombré de poussettes pourrait s'avérer difficile et dangereuse. De plus, la simple circulation est plus difficile avec les poussettes.

De plus, les poussettes peuvent malheureusement amener beaucoup de saleté par mauvais temps. Il arrive parfois que des enfants circulent en chaussettes à la sortie du dortoir, ou s'assoient pour refaire leurs lacets, mettre leurs chaussons...

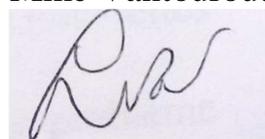
Comme il a été expliqué lors de la réunion de rentrée, les poussettes doivent rester à l'extérieur de l'école, sur le côté de la porte. Par mauvais temps (froid, pluie, neige), elles peuvent être déposées devant le bureau de la directrice, **mais pas dans le couloir**.

Mme Griffon précise que les parents ont bien compris qu'il n'était pas possible de circuler dans les couloirs car cela est trop difficile et encombrant, mais ils souhaiteraient que les poussettes puissent être toujours devant le bureau de direction. Mme Benoit précise qu'il est souhaitable de limiter le nombre de poussettes à l'intérieur, car en cas d'évacuation, elles constitueraient tout de même une gêne. Elle rappelle également qu'une ATSEM chargée de l'ouverture de la porte est présente jusqu'à la fermeture des portes à 8h30, et que, sans en être tenue responsable, elle peut garder « un œil » sur les poussettes. Si le temps le permet, les poussettes sans enfant doivent rester à l'extérieur.

La séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance :

Mme Vantourout



La présidente :

Mme Benoit

